

Rapports de comités

M. le Président: Questions ou commentaires?

M. Kaplan: Monsieur le Président, j'aimerais demander au secrétaire parlementaire s'il estime que l'intervention de la députée de Hamilton-Est (M^{me} Copps) dont il vient de nous parler était plus ou moins hors sujet que le discours qu'il a fait à la Chambre la semaine dernière à propos du troisième rapport du comité.

M. Gauthier: Plus ou moins.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'ai abordé le débat sur le droit des brevets avec des connaissances très limitées sur le droit des brevets.

M. Gauthier: On le sait.

M. Lewis: Et j'ai pu le prouver. Tous les espoirs que je pouvais avoir d'obtenir un poste chez Gowling Henderson comme avocat des brevets se sont envolés de la même façon que les titres de conseiller de la Reine la semaine dernière.

M. Fennell: Monsieur le Président, j'aimerais demander au député de Simcoe-Nord (M. Lewis) combien de temps il a eu pour se préparer et tous les combien la Chambre est invitée à participer à ce genre de débat? Dans quelles circonstances devons-nous habituellement débattre de l'adoption de ce genre de rapport? Sauf erreur, ce débat l'a pris un peu par surprise, et je voudrais savoir de combien de temps exactement il a disposé pour préparer son intervention à la Chambre, laquelle m'a paru excellente.

M. Lewis: Je vais répondre aussi modestement que je le puis, monsieur le Président. Même si je n'ai pas eu grand temps, j'aurais aimé que le président m'en donne un peu. Mais nous sommes tous montés sur la brèche et avons fait du mieux que nous pouvions pour faire consigner au compte rendu ces très importantes observations. La postérité leur reconnaîtra sûrement la légitimité qu'elles méritent.

● (1440)

Mme Copps: Monsieur le Président, après avoir avoué à la Chambre qu'il a été dépouillé de son titre de C.R., le député n'en reste pas moins un homme de loi et n'ignore sans doute pas qu'il en coûte très cher de poursuivre quelqu'un en justice. Le député de York-Centre (M. Kaplan) a fait remarquer très brièvement que le gouvernement voulait éviter la résolution omnipartite signalant les difficultés que le gouvernement va éprouver s'il force une compagnie à le poursuivre en justice à propos du règlement concernant ce lieu géographique.

Combien le député croit-il qu'il en coûtera aux contribuables canadiens pour défendre cette cause devant les tribunaux? Le député ne croit-il pas que le gouvernement aurait avantage à accepter la recommandation du comité formé de représentants de tous les partis qui préviendrait toute action en justice intentée par une ou des personnes directement concernées par cette loi?

M. Lewis: C'est très facile, monsieur le Président. Peut-être que la députée n'était pas présente lorsque son collègue en a parlé. Ce règlement interdit aux navires d'emprunter un certain passage. On a beaucoup de mal à croire qu'il puisse être à l'origine de tant de litiges. Mais les avocats ont de l'imagina-

tion et certains trouvent matière à litiges plus facilement que d'autres.

Je rappelle que le règlement en question est l'œuvre du gouvernement précédent. Je ne voudrais donc pas en faire une question de parti car il vise à protéger les intérêts du pays. Nous mettons les intérêts nationaux au-dessus de tout esprit de parti et j'engage mon honorable collègue à en faire autant, soit dit en passant. Il y a mieux à faire que de chercher mesquinement à marquer des points sur l'échiquier politique. Mon collègue a soulevé une question importante que nous nous efforçons de régler. J'espère que le comité l'étudiera dans cette perspective.

M. Caldwell: Monsieur le Président, je félicite le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis) pour son excellent discours. Je me rends parfaitement compte qu'il n'a guère eu de temps pour le préparer. J'en profite, cependant, pour lui remémorer ses propres paroles lorsqu'il a dit que nous vivions dans un grand pays et qu'il était difficile de s'occuper de toutes les voies navigables de l'Est, de l'Ouest et du Nord. Je lui rappelle que les plus occupées sont au Sud. Je demeure moi-même dans la circonscription d'Essex-Kent à côté du lac Érié qui fait partie de la Voie maritime. Je me demandais si le député avait omis exprès d'en parler ou si ses notes de recherches n'en faisaient pas mention.

M. Lewis: Monsieur le Président, c'était un discours à l'eau salée, seulement. J'en ai préparé un autre à l'eau douce. Il se peut que bien des gens ne s'en soient pas aperçu, mais c'était vraiment un discours à l'eau salée.

M. Gauthier: Monsieur le Président, nous savons tous que ce rapport a été déposé à la Chambre le 17 octobre 1985, de sorte que le secrétaire parlementaire a eu deux mois pour préparer son discours. Je l'ai écouté attentivement. Je constate que dans la Loi sur les textes réglementaires et dans le Règlement sur les restrictions au transport d'hydrocarbures dont la Chambre est saisie, il est question du soixantième parallèle. Je sais que le député est bon avocat et bon comptable, et je me demande s'il est également expert en géographie. Peut-il nous dire exactement où se trouve le 60^e parallèle?

M. Frith: C'est à 11 degrés au-dessus du 49^e.

M. Lewis: J'ai fait beaucoup de recherches à ce sujet. Vous constaterez que le 60^e parallèle se trouve directement au-dessus du 59^e et en-dessous du 61^e.

Mme Copps: Monsieur le Président, le député a dit que nous devrions aborder cette question avec objectivité. A la veille du congé de Noël, il incombe à tous les députés de se départir de tout sectarisme politique. C'est pourquoi je ne sais pas exactement à quoi m'en tenir. Dans son discours, le député de York-Centre (M. Kaplan) a stipulé clairement qu'un comité multipartite composé de libéraux, de conservateurs et de néo-démocrates, avait fait certaines recommandations au ministre au sujet du manque de souplesse et de justification de ce règlement précis. En réalité, le député doit savoir que le comité craignait que ce règlement ne s'applique à une étendue d'eau précise, au lieu de s'appliquer à toutes les étendues d'eau à travers le pays.